

## CONSULTATION PUBLIQUE – Octobre 2020

### Commission de la représentation électorale (CRE)

#### Division du territoire municipal rimouskois en districts électoraux pour les élections générales de novembre 2021

Le présent document collige l'ensemble des commentaires que le Comité du patrimoine naturel et culturel du Bic (CPNCB) veut porter à l'attention des commissaires de la CRE, dans le cadre de la consultation publique du 21 octobre 2020 relative au dossier susmentionné.

Sans revenir sur les détails de ce long cheminement, mentionnons qu'au départ le projet de règlement initial a été présenté, tout ficelé, lors de la séance du conseil municipal du 16 mars. Le conseiller Rodrigue Joncas a fait mention verbalement et pour l'essentiel, qu'il s'agissait davantage d'un simple geste administratif, mais qui, selon nous, change considérablement la donne à maints égards et donc les impacts sont loin d'être anodins, d'où notre implication assidue dans ce dossier. Les nouvelles délimitations territoriales soulèvent de véritables enjeux politiques de représentation et d'appartenance, bref des enjeux démocratiques majeurs qui doivent impérativement être présentés et discutés sur la place publique, par devoir de transparence envers la population concernée.

En examinant les contenus des avis publics diffusés par la ville de Rimouski dans le journal L'Avantage, vous pourrez constater que dans tout ce processus lié à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, certains critères, pourtant clairement mentionnés sur le site Web de la CRE, ont été occultés dans les messages destinés aux rimouskois et rimouskoises, **soit le respect des communautés naturelles et le sentiment d'appartenance de la population envers son milieu**. Vous serez en mesure de le constater expressément, puisque plusieurs personnes auront évoqué, et évoqueront ici encore, ces deux éléments pour demander le statu quo des délimitations territoriales, principalement pour les districts électoraux du Bic et de Sacré-Cœur.

En plein cœur de l'été et en pleine pandémie..., la ville de Rimouski a tenue le 29 juillet une consultation publique écrite, conformément au décret du 7 mai 2020 (2020-003) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Une rencontre virtuelle à l'aide de la plateforme Zoom regroupant une douzaine de citoyens et citoyennes s'est tenue le même jour. Nous osons présumer que vous irez entendre les propos échangés à cet événement virtuel en vous rendant à <https://rimouski.ca/ville/democratie/districts-electoraux>

Suite à l'analyse des documents et des commentaires reçus par la population, un projet de règlement modifié a été présenté, faisant passer une des limites territoriales, secteur est, de l'église de Sacré-Cœur vers le chemin de l'Anse-au-Sable. Puisque la plus récente version du projet de règlement de division du territoire rimouskois en districts électoraux ne tient toujours pas compte des engagements des maires de Rimouski et du Bic, Éric Forest et Claude Gauthier, de respecter **l'intégralité du territoire bicois**, lors du regroupement du Bic avec la ville de Rimouski en 2009, nous n'avions pas d'autres choix que de poursuivre la démarche citoyenne auprès de votre Commission.

Nous comprenons que la ville de Rimouski a tenté de répondre aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, en visant une répartition mathématique des électeurs dans chacun des districts électoraux. Toutefois, dans le cas qui nous intéresse, cela se réaliserait au détriment du respect des communautés naturelles et des forts sentiments d'appartenance des gens du Bic et de Sacré-Cœur. Est-ce que l'actuelle et laborieuse démarche de citoyens informés, impliqués, actifs et surtout fiers de leur identité et de leur appartenance à leur communauté ne revêt-elle pas une dimension humaine et sociale qui devrait être prise en considération et recevoir une écoute attentive et une compréhension de nos réalités citoyennes mutuelles.

Le couperet que la ville de Rimouski imposerait avec l'amputation, encore relativement importante d'une portion du district de Sacré-Cœur, au profit du district Le Bic engendrerait une **fracture sociale** traduisant une méconnaissance des réalités sociodémographiques, de l'histoire de ces territoires respectifs ainsi que de l'identité propre des gens du Bic et de Sacré-Cœur. Aussi, c'est sans compter que le conseiller ou la conseillère du district Le Bic, se verrait devoir représenter des citoyens et des citoyennes habitant, pour plusieurs, ce secteur géographique depuis des générations, et ainsi littéralement outrés de ce transfert de district sans leur consentement. Les kilomètres additionnels à parcourir pour les résidents de Sacré-Cœur habitués à exercer leur droit de vote à proximité de leur lieu de résidence pourrait certes avoir un impact négatif sur le taux de participation aux élections. Une situation non souhaitable, vous en conviendrez, d'autant que le taux de participation à cet exercice démocratique qu'est la votation n'est pas toujours enviable.

Nous ne comprenons pas pourquoi la ville semble avoir présumé obtenir un refus de votre part si elle demandait de nouveau une exemption pour l'ancien village du Bic ? C'est bien mal connaître les résidents des deux districts que sont Sacré-Cœur et Le Bic, de penser que même si le découpage électoral était modifié, suite à la consultation publique du 29 juillet, que cela puisse faire l'objet d'une acceptation sociale. Le désir des citoyens et des citoyennes de contribuer aux choix qui

modifient leur espace de vie, y compris sur le plan électoral, est fort compréhensible, tout comme devrait l'être celui des élus de connaître les besoins et les préoccupations des citoyens pour mieux guider leur prise de décision. Cette assertion est d'autant plus vraie que de nombreux bicois et bicoises, - pas encore au cimetière ou dans une urne funéraire...- , sont encore et toujours des témoins vivants qui étaient présents à l'église, en 2009, lors de l'échange de consentements entre les autorités municipales concernées par le regroupement du Bic avec la ville de Rimouski.

Faire fi des engagements pris par les élus du Bic et de Rimouski en 2009, envers la population bicoise c'est inéluctablement accentuer l'érosion, souvent déjà sérieusement amorcée, de la crédibilité et de la confiance des électeurs et des électrices envers les représentants politiques composant leur gouvernement de proximité. Reconnaître pleinement le cachet ainsi que le statut « villageois » du Bic, et ce, y compris à l'échelle de son district électoral, c'est selon nous, s'assurer que le sentiment d'appartenance qui émane de cette communauté ne soit pas dilué. C'est également contribuer au rayonnement, à la notoriété et au caractère attractif de la ville de Rimouski, qui bénéficie de l'apport d'une communauté villageoise dynamique, soucieuse de poursuivre un développement harmonieux et cohérent qui reflète les valeurs et les orientations privilégiées par les bicois et les bicoises.

En terminant, permettez-nous de rappeler succinctement que notre implication citoyenne dans le présent dossier remonte à 7 mois déjà, puisque le 7 avril dernier, Valérie Jean et moi-même, à titre de coprésidentes du Comité du patrimoine, avons transmis aux membres du Conseil municipal de la Ville de Rimouski, un courriel contenant une **Lettre ouverte aux élus de la ville de Rimouski**, à propos de l'actuel dossier. Le 1<sup>er</sup> juin, nous avons transmis un autre courriel aux élus, aux médias et à plusieurs autres organismes, contenant un document titré : « **Les enjeux réels du découpage des districts électoraux** », dans lequel nous retracions le cheminement chronologique du projet de règlement et exprimions les interrogations et préoccupations que nous avons à l'endroit de cet important dossier qui risquait fort de passer « sous le radar », en raison, entre autres, du contexte lié à la crise sanitaire en cours. Notre parcours témoigne de l'importance que notre organisme accorde aux divers enjeux soulevés avec le projet de division du territoire rimouskois en onze districts électoraux, lequel met en péril l'intégrité du territoire bicois reconnu et apprécié pour le riche patrimoine bâti et naturel qu'il détient.

Nous avons la ferme conviction que le Bic doit conserver son intégrité territoriale afin que les volontés de développement et les destinées futures de la communauté citoyenne bicoise reflètent les valeurs et les orientations exprimées par eux. Nous sommes à l'étape ultime auprès de votre

organisme, espérant une écoute attentive jumelée à une compréhension et acceptation des réalités historiques et citoyennes.

En terminant, sachez que nous appuyons entièrement votre démarche décrite dans votre mémoire « **Apprendre et vivre la démocratie à l'école** », où il est question d'intégrer l'éducation à la citoyenneté démocratique dans le parcours scolaire des élèves du Québec. En voici un court extrait :

« Des citoyennes et des citoyens engagés constituent une force d'action dans une société qui doit composer avec une diversité d'enjeux. C'est grâce à ces personnes qui s'informent, qui s'expriment, qui votent, qui discutent et qui ouvrent des débats que le monde s'enrichit d'idées nouvelles, que des projets se réalisent et que s'épanouit une société démocratique. »

*Linda Lavoie et Valérie Jean, coprésidentes  
Comité du patrimoine naturel et culturel du Bic*

*Le 19 octobre 2020*